



# Office généalogique et héraldique de Belgique

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Mlle / Mme / M.

Nom : .....

Prénom : .....

Rue : ..... N° : ..... Bte : .....

Code Postal : ..... Localité : .....

Pays : .....

Téléphone : .....

Adresse E-Mail : .....

Je m'inscris comme membre de l'Office généalogique pour l'année 2021 et je recevrai la revue bimestrielle « *Le Parchemin* » du n°451 au n°456, la cotisation me donne aussi droit à l'accès au Centre de Documentation.

Je vire à cet effet la somme de ..... au compte ING IBAN : BE84 3104 0964 7759 - BIC : BBRUBEBB de l'Office généalogique et héraldique de Belgique, avenue Charles Thielemans 93, B-1150 Bruxelles.

(date et signature)

Comment avez-vous appris l'existence de notre association ?

- Articles de presse sur la généalogie
  - Salon (Congrès, conférence, ...)
  - Internet
  - Autre(s) .....
- .....
- .....

Ce formulaire, doit être renvoyé à l'adresse suivante :

Association Royale Office Généalogique et Héraldique de Belgique,  
Avenue Charles Thielemans 93, B-1150 Bruxelles.

Site Internet : [oghb.be](http://oghb.be)

Email : [aroghb@gmail.com](mailto:aroghb@gmail.com)

Tél. : +32 (0)2 772 50 27

Le nouveau règlement européen pour la protection des données à caractère personnel (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Ce règlement traite de la protection des données personnelles des citoyens de l'Union européenne. Comme membre de l'Office généalogique et héraldique de Belgique, vos nom, adresse postale, numéros de téléphone et adresse e-mail sont repris dans notre base de données sous l'identification que vous nous avez communiquée. Ces informations permettent à l'OGHB de garantir au mieux les prestations nécessaires à sa gestion et à l'information auprès de ses membres. Chaque personne concernée par le traitement de données peut consulter ses données personnelles, les faire rectifier ou, si elle a de bonnes raisons, les faire supprimer. À cet effet, elle envoie un courrier électronique au secrétariat ([aroghb@gmail.com](mailto:aroghb@gmail.com)). Sans accord de la part de ses membres, l'OGHB ne transmet aucune de ces données à des tiers.